

MAIRIE D'ANC EY

Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal Du 26 MARS 2010 – 20H30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le compte administratif 2009 (commune + Assainissement)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents

**COMPTE ADMINISTRATIF
PRINCIPAL**

Résultats reportés Opérations de l'exercice	145 879,07	149 790,77	146 293,57	70 328,74	146 293,57	-
TOTAUX	145 879,07	149 790,77	216 622,31	56 754,30	216 207,81	206 545,07
Résultats de clôture Restes à réaliser		3 911,70	159 868,01			- 155 956,31
TOTAUX CUMULES	145 879,07	149 790,77	216 622,31	56 754,30	362 501,38	206 545,07
RESULTATS DEFINITIFS		3 911,70	159 868,01			- 155 956,31

COMPTE ANNEXE POUR SERVICE ASSAINISSEMENT

Résultats reportés Opérations de l'exercice	19 304,70	87 948,23	16 961,67	13 346,81	-	101 295,04
TOTAUX	19 304,70	104 594,35	16 961,67	3 991,08	36 266,37	20 637,20
Résultats de clôture Restes à réaliser		85 289,65		376,22		85 665,87
TOTAUX CUMULES	19 304,70	104 594,35	16 961,67	17 337,89	36 266,37	121 932,24
RESULTATS DEFINITIFS		85 289,65		376,22		85 665,87

- Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2009 du service Assainissement comme suit :
 - Affectation en réserves à l'article 1068 de la section d'investissement pour un montant de **0 €**
 - Affectation à l'excédent reporté en section d'exploitation pour un montant de 87 948.23 €.
- Vote le budget primitif 2010 du service ASSAINISSEMENT comme suit :
 - SECTION D'EXPLOITATION :
 - Total Dépenses 34 285.00 €
 - Total Recettes..... 107 842.65 €
 - SECTION D'INVESTISSEMENT :
 - Total Dépenses..... 30 571.22 €
 - Total Recettes 30 571.22 €

- Décide d'octroyer une subvention à différentes associations. Ces subventions se répartissent de la manière suivante :
 - L'Art osé du Soir..... (6 pour - 5 abstentions) 60 €
 - Amis de la B.D.P.....(11 pour)..... 61 €
 - Association sportive somberonnaise...(11 pour)..... 50 €
 - Harmonie du Val d'ouche.....(11 pour)..... 150 €
 - Club de l'Amitié...(11 pour)..... 230 €
 - FNACA (1 pour- 10 abstentions)..... 30 €
 - AFM (5 pour - 4 abstentions - 2 contre)..... 50 €
 - Jeunes agriculteurs (4 contre - 7 abstentions)
 - Agey et ses environs (3 pour - 5 contre - 3 abstentions)
 - Amicale des aveugles (1 pour - 10 abstentions)..... 30 €
 - CFA de la Noue (7 contre - 4 abstentions)

- Décide d'octroyer, (10 pour – 1 abstention) une subvention de deux mille euros (2 000 €) au CCAS d'ANCEY.

- Fixe pour l'année 2010 le taux des trois taxes comme suit :
 - Taxe d'Habitation..... 8.29 % (3 voix contre – 8 voix pour)
 - Taxe sur le Foncier Bâti..... 15.76 % (3 voix contre – 8 voix pour)
 - Taxe sur le Foncier non Bâti..... 47.29 % (10 voix pour – 1 abstention)

- Décide d'affecter, ainsi qu'il suit, le résultat cumulé de fonctionnement :
 - Affectation à l'excédent reporté en section de fonctionnement pour un montant de 3911.70 €
 - Affectation en réserve à l'article 1068 de la section d'investissement pour un montant de 0 €

- Vote le budget primitif 2010 de la commune comme suit (3 voix contre – 8 voix pour) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

 - Total Dépenses 161 454.00 €
 - Total Recettes..... 202 009.70 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

 - Total Dépenses..... 225 663.00 €
 - Total Recettes 225 663.00 €

- Accepte le devis de l'entreprise Diag + Services demeurant à Beaune pour le diagnostic amiante, le prix est de 400 € HT.

Vu par Nous, VIELLARD Armand, Maire de la commune d'Ancey (Côte d'Or), pour être affiché le 9 avril 2010 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884

Le Maire – A. VIELLARD